

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2024/184

Objet : Travaux de raccordement au réseau des eaux usées

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la demande présentée le 04/09/2024 par la SAS ADTP32 agissant pour le compte de la commune en vue d'occuper le domaine public au 31 avenue Edmond Bergès, afin d'effectuer des travaux de raccordement au réseau des eaux usées pour la période du 23/09/2024 au 11/10/2024,
CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRETE

Article 1 : La SAS ADTP32 est autorisée à occuper le domaine public au 31 avenue Edmond Bergès, afin d'effectuer des travaux de raccordement au réseau des eaux pluviales usées pour la période du 23/09/2024 au 11/10/2024.

Article 2 : Durant les travaux, des places de stationnement pourront être réservées.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier et d'interdiction de circuler sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et l'agent de surveillance de la voie publique de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 5 septembre 2024

Le Maire
Barbara NETO

